Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen

syndicatcgtcrn@gmail.com *www.cgtcrn.fr*

Rouen, le vendredi 17 novembre 2023

POUVOIR D'ACHAT.LA CGT A L'ÉCOUTE DES AGENTS

Comme convenu avec le personnel lors de nos Assemblées Générales, le syndicat CGT des territoriaux de la Normandie, du CST du conseil régional de Normandie, a exigé l'ouverture de négociations concernant plusieurs revendications

- Suppression totale de la réfaction du régime indemnitaire ;
- Revalorisation de l'IFSE pour les catégories C et B ;
- Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Attribution des titres restaurants pour tous les agents ;
- Négociation spécifique sur les jours de pénibilité ;
- Versement de l'IFSE aux agents contractuels ;
- Indemnité de télétravail ;
- De véritables recrutements sur des postes où les besoins sont permanents ;
- La reconnaissance des métiers, tant dans les missions que dans les salaires.

En Comité Social Territorial du 17 novembre 2023, après 5 ans de bataille, alors que la CGT était le seul syndicat à n'avoir pas signé le protocole d'accord en 2018, certaines des revendications portées par les représentants du personnel de la CGT ont été validées avec des annonces concrètes du Président Herve Morin.

C'est une belle victoire pour la CGT sur une partie de nos revendications au bénéfice des personnels régionaux

1 -REFACTION sur le régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire

Le Président du Conseil Régional de Normandie admet son erreur de jugement sur la question de la réfaction du Régime Indemnitaire (RI) lorsque les salariés subissent un arrêt maladie

Il a acté **la suppression de la réfaction** sur le régime indemnitaire au 1er janvier 2024

2-DEPRECARISATION (relance de la campagne)

Cela concernerait environ 200 personnes sur les besoins permanents
Stagiairisation des contractuels en premier qui sont en fin de contrat fin aout 2024

3-IFSE forfaitaire

Régime indemnitaire octroyé pour les non titulaires au bout de 3 mois applicable au 1er septembre 2024 au lieu de 6 mois actuellement

4-Titres restaurant

Le titre restaurant sera valorisé de 6 à 7 euros
Attribution des tires restaurants **pour les agents des lycées** pour les périodes de permanences à partir du 2ème trimestre 2024

5-Prime pouvoir d'achat

Condition attribution / versement fin janvier
Disposer d'un contrat au 1er janvier 2023 et avoir été rémunéré dans la collectivité au mois de Juin 2023

Attribution aux premières tranches du barème pour les rémunérations les plus faibles

Tranche 1 (rémunération brute jusqu'à 23700) attribution de 500 EUROS
Tranche 2 (rémunération brute jusqu'à 27300) attribution de 450 EUROS
Tranche 3 (rémunération brute jusqu'à 29160) attribution de 400 EUROS

Nous sommes bien conscients que, pour beaucoup de nos collègues, cette prime est une augmentation du « reste à vivre » et non une augmentation du « pouvoir d'achat » et que cette prime est unique mais M. Morin n'était pas dans l'obligation d'appliquer ce décret

Ces revendications que la CGT-CRN porte depuis un moment sont aujourd'hui partiellement entendues par l'exécutif. Mais, le compte n'y est pas !

Cependant, peut-on penser que cette prise de conscience du Président Hervé MORIN sur l'état des finances des agents régionaux serait le début d'une possible ouverture sur des bonnes conditions de travail ? Et, quelles en seront les suites ?.....

Continuez avec la CGT pour les autres revendications :

- Prime télétravail
- Reconnaissance de la pénibilité au travail pour les 2 filières (technique et administrative)
- Récupération des 2 jours que l'autorité territoriale a confisqué aux ADL en 2022

Lors de ce CST, la CGT est restée bien solide sur ses positions et a voté contre l'externalisation du ferroviaire, argumentant les bienfaits du service public. Les autres syndicats ont voté pour l'externalisation…
Doit-on en conclure que pour ces organisations, le personnel régional, c'est-à-dire VOUS et NOUS, pourrait aussi être remplacé par des prestataires extérieurs ?

Soyez nombreux à revendiquer vos droits et pour cela rejoignez-nous !
La CGT – Conseil Régional de Normandie